

A.J.N. et PROJUCIT*

organisent le 20 novembre 2003
à la Faculté de droit de Namur
une après-midi d'étude sur

Les méthodes particulières de recherche
et l'audition de témoins anonymes :
perspectives d'application pour une nouvelle législation

sous la présidence de Cédric VISART DE BOCARMÉ
Procureur du Roi de Namur

13H45 : accueil des participants

14H00 : allocution de bienvenue

par Marc NIHOUL, professeur à la Faculté de droit des FUNDP de Namur, directeur du centre projucit*
et avocat au barreau de Bruxelles

Le point de vue de scientifiques

14H10-14H40 : présentation de la loi du 6 janvier 2003 concernant les méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquête
par Maïté DE RUE, assistante à la Faculté de droit de l'UCLouvain

14H40-15H10: présentation de la loi du 8 avril 2002 relative à l'anonymat des témoins
par Antoine MISONNE, assistant à la Faculté de droit des FUNDP de Namur, membre du centre projucit*

Le point de vue de praticiens

15H10-15H40 : le point de vue d'un policier

par Bernard CUSTINE, commissaire de police au S.J.A. de Namur, officier M.P.R.

15H40-16H10 : le point de vue d'un avocat

par Marc PREUMONT, avocat au barreau de Namur, professeur à la Faculté de droit de l'U.L.Bruxelles

(16H10-16H30 : pause)

16H30-17H00 : le point de vue d'un magistrat

par Bernard HAPPART, premier substitut au Parquet de Namur, magistrat M.P.R.

17H30-18H00 : débat avec la salle

18H00 : réception

*Protection juridique du citoyen, centre de recherche fondamentale : www.projucit.be.